



*Emmanuel Crétet, comte de Champmol* est né le 10 février 1747 dans le bourg savoyard de Pont-de-Bonvoisin. Issu d'une famille de marchands de bois, dernier de six enfants, le jeune Emmanuel fait ses études chez les Oratoriens avant d'entrer chez un négociant de Bordeaux. Il fait plusieurs fois le voyage vers les Antilles puis s'établit à Paris dans la maison de commerce de l'un de ses oncles. Il lui succède et devient, peu de temps avant que n'éclate la Révolution française, directeur de la Caisse d'assurance contre l'incendie. Favorable aux idées nouvelles, il désapprouve cependant les excès de la Terreur et s'installe négociant à Dijon. Là, il acquiert bon nombre de biens nationaux dont la chartreuse de Champmol en Côte d'Or. Elu par ce département au Conseil des Anciens, il entame sa véritable vie politique en se consacrant aux questions administratives économiques et financières. Partisan du 18 brumaire, il est nommé le 4 nivôse an VIII à la fois au Sénat conservateur et au Conseil d'État. Là, il s'occupe plus particulièrement des Ponts et Chaussées dont il devient le directeur. Dans un même temps, il œuvre pour le rétablissement de la paix religieuse et est un des signataires du Concordat le 15 juillet 1801. Malgré ses nombreuses missions, il demeure attaché aux questions économiques et rédige le 11 thermidor an X, un rapport sur la Banque qui, selon lui, doit être: « (...) *essentiellement indépendante, elle doit être libre dans l'usage de ses capitaux et de son crédit ; le Gouvernement doit renoncer à toute action qui porterait la plus légère atteinte à sa liberté. S'il en était autrement, le crédit ne s'établirait jamais et sa ruine serait certaine. (..) Point de Banque sans une indépendance absolue. (...)* » (Archives de la Banque de France, *Documents conservés aux Archives nationales*, Mémoire d'Emmanuel Crétet sur la Banque rendu au Premier consul, 11 thermidor an X)

Après avoir participé aux commissions chargées de l'élaboration du nouveau statut de la Banque de France, Crétet est nommé premier gouverneur par décret impérial du 25 avril 1806. Il prête serment à l'Empereur « *de bien et fidèlement diriger les affaires de la Banque, conformément aux Lois et Statuts* » (Loi du 22 avril 1806, Section II, Article 16.) Il ne demeure qu'un an à la tête de l'Institut d'Emission puisqu'il devient ministre de l'Intérieur le 9 août 1807. Il est fait comte de Champmol le 26 avril 1808. Malade, il remet sa démission le 1<sup>er</sup> octobre 1809 et laisse sa place à Fouché. Il décède le 28 novembre 1809 et est inhumé au Panthéon.